

Docteur Marie-Thérèse ROUX
Médecin de prévention

à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche

académie
Poitiers

RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Poitiers, le 07 février 2017

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
la Vienne

Service des
affaires médicales

Affaire suivie par
Dr Marie-Thérèse Roux
Téléphone
05-16-52-64-04
Courriel
sam@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS Cedex

Objet : Démission d'un CDD de médecin de prévention

Madame la Ministre,

Permettez-moi, madame la Ministre de vous informer de ma démission d'un contrat de médecin de prévention de l'académie de Poitiers, ce qui porte à 2 sur 3 le nombre de médecins démissionnaires au sein du service de médecine de prévention dans cette académie.

Pour ma part, ma décision de démissionner est motivée par :

- l'accroissement de la souffrance professionnelle des personnels enseignants, personnels de direction notamment, alors que leurs conditions de travail se dégradent et que les médecins sont sollicités pour médicaliser des situations professionnelles relevant davantage d'aspects organisationnels qui ne s'inscrivent pas dans le champ de compétence du médecin. Il en résulte une perte de sens dans l'exercice professionnel de ce dernier.
- alors que la circulaire DGRH du 11 juillet rappelle « la nécessité d'un meilleur ancrage de la médecine de prévention dans la politique académique de gestion des ressources humaines », c'est l'évolution inverse qui est à l'œuvre dans l'académie depuis quelques mois, car la communication avec les services en dehors des réunions institutionnelles devient extrêmement difficile. Là encore le médecin est démuné face à des personnels, dont la santé est parfois gravement altérée, et qui sont laissées dans l'incertitude en cas de situation de crise dans un établissement par exemple.
- des dispositifs de prévention primaire des risques psycho-sociaux pour différentes catégories de personnels avaient été initiés dans l'académie depuis plusieurs années. La fiche action N°6 du vademecum de prévention des risques psycho-sociaux a d'ailleurs retenu l'un d'entre eux comme une ressource « modélisable » pour les autres académies. En dépit des évaluations extrêmement positives (documents joints), ils sont désormais remis en cause sans aucune explication des motifs à l'origine de cette décision sauf l'affirmation d'un projet d'élaboration d'autres modalités de fonctionnement. Dans la réalité depuis la rentrée, les personnels qui s'étaient engagés pour bénéficier de cet accompagnement ne bénéficient d'aucun soutien. Là encore la pratique du médecin est impactée sans qu'il puisse en comprendre, et donc a fortiori en expliciter le sens.

- Sur le plan personnel, je considère que 4 des 6 axes identifiés dans le rapport d'expertise de Michel Goliac comme étant à l'origine des risques psychosociaux (autonomie, reconnaissance, conflits de valeur, insécurité) me concernent personnellement. J'en tire donc les conséquences à titre préventif pour ma propre santé.

Dans ces conditions, mon engagement personnel, ancré dans une longue pratique institutionnelle de médecin de terrain, puis de médecin conseiller technique d'IA-DSDEN et de sept recteurs successifs et fondé sur la conviction de l'importance des valeurs de l'Ecole, ne trouve plus sens et je préfère démissionner.

Il me semble que ce n'est pas en mettant à mal la déontologie professionnelle des médecins et leur éthique que le Ministère pourra enrichir l'offre de médecine de prévention pour ses personnels, alors que les besoins sont extrêmement importants.

En vous priant d'excuser la liberté que je prends, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma respectueuse considération.



Dr Marie-Thérèse ROUX

- PJ : - Présentation et évaluation des dispositifs de prévention des risques psychosociaux - Académie de Poitiers
- Fiche action 6 du vademecum de prévention des RPS édité par la DGRH

Cpi : Mme la Rectrice de l'Académie de Poitiers